

Nathalie BAILLON

Avocat associé
ENJEA Avocats



Parcours professionnel

Nathalie BAILLON est titulaire d'une Maîtrise en droit public, d'un DEA de droit public (Université Paris V) et du DESS Aménagement Urbanisme et Développement local de Sciences-Po Paris. Major de la promotion « Lafarge » à l'IDPA (Institut de Droit Public des Affaires) et 13e de la promotion à l'E.F.B., elle a obtenu le certificat d'Aptitude à la profession d'avocat en 2000 tout en pratiquant le droit de l'urbanisme et plus généralement le droit public au sein de cabinets d'avocats spécialisés en tant que juriste puis en tant qu'avocat.

Sa double formation de juriste et d'urbaniste l'a naturellement poussée à intégrer en 2002 le Cabinet ENJEA Avocats notamment pour ses compétences en montage d'opérations d'aménagement. Associée en 2004, elle développe le droit de l'urbanisme et de l'environnement tout particulièrement dans le cadre de montages PPP (Partenariat Public-Privé).

Nathalie Baillon a su, au sein du Cabinet, obtenir la confiance de grands Groupes pour réaliser notamment des missions d'audit juridique sur d'importants projets qui marquent l'actualité du droit administratif français. Elle est co-auteur de l'ouvrage « Pratique de droit de l'environnement » (Ed. Le Moniteur, 2006) et publie régulièrement dans des revues spécialisées.

Nathalie Baillon est également l'auteur du "Traité du permis de construire" publié en 2017 (Éd. Le Moniteur).